

2011-2181
2015-12-18

ADAMA

Métribuzine herbicide technique

SOLIDE

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT
GARANTIE : Métribuzine 94.0%

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 32080 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

DANGER



POISON

CONTENU NET : 50-110 kg

ADAMA Agricultural Solutions Canada, Ltd.
302 - 179 McDermot Ave
Winnipeg MB R3B 0S1
1 855-264-6262

EN CAS DE DÉVERSEMENTS, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, APPELER LE NUMÉRO D'URGENCE
SUIVANT 1 800 535-5053 (24 HEURES PAR JOUR).

MODE D'EMPLOI :

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication de pesticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Fatal ou toxique en cas d'ingestion. Ne pas mettre dans les yeux ni sur la peau. Ne pas respirer la poussière. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale. Bien se laver les mains, les bras et le visage avec de l'eau chaude et du savon avant de manger ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau très chaude et du savon avant de les remettre.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Ce composé ne cause pas de symptômes bien définis susceptibles d'être diagnostiqués d'empoisonnement. L'empoisonnement est accompagné de troubles respiratoires et de sédation.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

ENTREPOSAGE :

Entreposer dans un endroit frais et sec, de manière à éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans le contenant d'origine, hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit pouvant être verrouillé.

Manipuler le contenant ouvert de façon à prévenir le déversement. Si le contenant fuit ou que du produit s'est déversé pour une raison ou une autre, balayer le produit en formant un tas. Consulter les précautions énoncées sur l'étiquette pour connaître les risques associés à la manipulation de ce produit. Ne pas marcher dans du produit déversé. Éliminer le pesticide conformément aux règlements municipaux et provinciaux. Dans le cas d'un déversement ou d'une fuite, éloigner les personnes non autorisées.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.